

RUANDA-URUNDI GEBIED

UKUMURA le 5.IX.1957
de

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

Gîtes d'étape
B.E. 56

Dos. 19-61-29



A.T.A
/au rappel de
état que l'ordre
de dépense
proposé de Konyo
vise et Konyo
page
14.9.57

(1) 14

(1) N° 01/3198

TRAMMEZ COPIE pour information à :

- Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI
- Monsieur le Directeur Provincial du Service des Finances à UKUMURA
- Monsieur le Directeur du Plan Décentral à UKUMURA
- Monsieur l'Inspecteur du Budget à UKUMURA.

✓ Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

KIBUNGU

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous subdéléguer au
B.E. 56 - Art. 92.69.015.05.03.900 la somme de 91.100 frs.
pour aménagements de gîtes d'étape existants conformément
à la répartition mentionnée aux annexes du n° 3.122/B du 5
juin 1957 de Monsieur le Résident du Ruanda. Copie demandée

Je vous rappelle que pour toute commande
supérieure à 20.000 francs vous devez lancer une demande de
prix et vous conformer aux règles contenues dans le précis
des instructions administratives sur les marchés à conclure
pour le compte de l'Administration. Les commandes dépassant
50.000 francs doivent être visées par l'Inspecteur du Budget.

Veuillez, je vous prie, ouvrir une fiche
modèle 31/4 spécialement réservée à la gestion de ce crédit.-

L'INGÉNIEUR PROVINCIAL, GÉNÉRAL DU SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS DU RUANDA-URUNDI,
J. SCHULLE.,

N. Schull

116.600
6.629.7
116.629.7
116.629.7
116.629.7

- J. NY -
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

DU XXII, le -2 IX 1957
, de

(1) N° 61/3139

Réf. n° :

Dm //
P.T.

Annexe : Bijlage

Objet : Voorwerp

Gîtes d'étape
B.E. 57

nos. 19-61-29

- VOUS PRÉCISEZ pour information à :
- Monsieur le Résident du Ruanda à KIBUNGU
 - Monsieur le Directeur Provincial du Service des Finances à UGURUBURA
 - Monsieur le Directeur du Plan Economique à UGURUBURA
 - Monsieur l'Inspecteur du Budget à UGURUBURA.

2056/FIN/DC
7/9/57

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à
KIBUNGU

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous subdéléguer au
B.E. 57 - Art. 92.79.05.02.900 la somme de 105.500 francs
pour aménagements de gîtes d'étape existants conformément
à la répartition mentionnée aux annexes du n° 3.122/TP du 9
juin 1957 de Monsieur le Résident du Ruanda.

Je vous rappelle que pour toute commande
supérieure à 20.000 francs vous devez lancer une demande de
prix et vous conformer aux règles contenues dans le précis
des instructions administratives sur les marchés à conclure
pour le compte de l'Administration. Les commandes dépassant
50.000 francs doivent être visées par l'Inspecteur du Budget.

Veuillez, je vous prie, ouvrir une fiche
modèle 31/4 spécialement réservée à la gestion de ce crédit.-

L'ADMINISTRATEUR PROVINCIAL, CHIEF DU SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS DU RUANDA-URUNDI,
J. SCHLUETZ Ls.,

Metzger

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

		Nohiri le 16/10/58
2	pet. des lehs- hans 18/11	
4	pade bizerie (1,94-0,91- 1000)	le 2 avr
1	romain u. valleches	x - je trouve.
1	medals	
4	chaise.	550/-
4	coupons	
1	de Vall	1000.
1	pet de Vall 500/-	
1	skifor.	livre

8610, 80

Tom - enole P. A. C.

300 kg. min +

installation sommaire

8.534